



## AVIS PUBLIC

### Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine

#### Calendrier des séances ordinaires 2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, lors de sa séance tenue le 6 novembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

Date	Heure
Mardi 23 janvier 2024	19h30
Mardi 6 février 2024	19h30
Mardi 5 mars 2024	19h30
Mardi 2 avril 2024	19h30
Mardi 7 mai 2024	20h00
Mardi 4 juin 2024	20h00
Mardi 2 juillet 2024	20h00
Mardi 20 août 2024	20h00
Mardi 3 septembre 2024	20h00
Mardi 1 <sup>er</sup> octobre 2024	20h00
Mardi 5 novembre 2024	19h30
Mardi 3 décembre 2024	19h30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Sainte-Christine ce 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

Heidi Bédard  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière